

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 07/08/1936 modifiant celui du 22 décembre 1904 sur la comptabilité des matières appartenant à l'Etat au compte du département des colonies.

n° 07/08/1936

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 août 1936

Numéro JO  
n° 477 du 31/08/1936

Date du numéro  
31 août 1936

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 10 juillet 1936, modifiant le le décret du 22 décembre 1904 sur la comptabilité des matières appartenant à l'Etat au compte du département des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 10 juillet 1936 susvisé modifiant le décret du 22 décembre 1904 sur la comptabilité des matières appartenant à l'Etat au compte du Département des colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.